



Est ce que je pourrais voyager avec ce récépissé

Par **ilham2**, le **27/01/2010** à **17:51**

Bonjour,

Bonjour,

Je me suis rendu a la prefecture pour changer mon adresse sur ma carte de séjour, et donc on m'a délivré un récépissé valable 3 mois ou il est mentionné "A demande la modification de son titre de séjour", ils ont agrégé ce récépissé à ma carte de résident, sauf que j'ai tout perdu malheureusement dans mon porte feuille qu j'ai égaré, le problème c'est que j'ai réservé un billet d'avion entre temps, et donc j'étais obligé d'aller faire une déclaration de perte au prés de la prefecture et donc ils m'ont délivré le même récépissé valable 3 mois aussi.

Ma question est ce que je pourrais voyager avec ce document sans problème oualors je vais resté bloquer au maroc sachant que je pars que pour un week end.

Merci pour vos réponses